



Refus d applique son droit de visite

Par **MUNIERBRIGITTE**, le **27/04/2011** à **14:31**

Bonjour

LE PAPA DE MA FILLE DE 9ANS NE SOUHAITE PLUS GARDER SA FILLE COMME CONVENU SELON LE JUGEMENT ETABLI

SA RAISON , MA FILLE EST INDICIELINE ET ME LE REPROCHE

CELLE CI EST SUIVI PAR UN PSYCHOLOGUE DEPUIS ENVIRON 1 AN ET MALGRE LE DESACCORD DE CELUI CI CELA FAIT BIENTOT 3 MOIS QUE CELUI NE PREND PAS SA FILLE

QUEL EST MON RECOUR ?

MERCI DE BIEN REPONDRE RAPIDEMENT CAR JE SUIS DESESPERE

Par **corimaa**, le **27/04/2011** à **14:55**

Bonjour,

Merci de ne pas ecrire en majuscule, ça donne l'impression que vous criez :)

Le père de votre fille n'est pas obligé de la prendre lors de ses DVH. Les DVH sont un droit

mais pas une obligation

Par contre, comme vous avez votre fille tout le temps à votre charge, vous pouvez saisir le JAF pour réactualiser la pension alimentaire à la hausse

Par **MUNIER**, le **27/04/2011** à **15:20**

merci pour votre reponse

quel est la procedure a effectuer pour faire une revalorisation de la pension.

l(e papa souhaite bientot reprendre la garde tres prochainement)

n y a t il aucun moyen de proteger ma fille contre un pere qui prend sa fille quand il veut ?

Par **corimaa**, le **27/04/2011** à **16:08**

Ben non, il n'y a rien à faire contre un père qui reconnait ne pas maitriser sa fille et ne pas vouloir profiter de son DVH. Votre fille est réellement "difficile" à gerer ?

Pour faire une demande de révalorisation de la PA, il faut saisir le juge aux affaires familiales de votre domicile par lettre recommandee avec AR, mais si le père pense reprendre regulierement sa fille, le temps que vous passiez devant le juge, il aura deja repris sa fille et vous aurez fait tout ça pour rien.

Proposez lui de la reprendre que le samedi ou dimanche en journee et de vous la ramener le soir pour commencer, qu'ils ne soient pas angoissés de cette reprise tous les deux